N° 65 Novembre 2020

Commission fédérale de Protection de la Montagne



EDITORIAL

BONS ET MAUVAIS JOURS...

En cet automne 2020, les nouvelles de la montagne nous arrivent bien contrastées, sans même parler ici de la crise sanitaire. Des alpinistes appellent « au secours » pour la montagne. Avec la Semaine Alpine, les associations alpines de protection de la montagne et la Convention alpine poursuivent avec détermination leurs efforts pour promouvoir un développement respectueux de l'environnement et s'adaptant au changement climatique.

Ce changement a marqué son emprise avec un nouvel été caniculaire, et encore des écroulements majeurs. Le SCoT de Maurienne est resté dans les ornières du « tout ski de piste » pleines de projets destructeurs malgré certaines évolutions intéressantes.

Les élections municipales ont, ici ou là, désigné de nouvelles équipes, et des décisions plus respectueuses de notre patrimoine montagnard sont prises : préservation de Saint-Véran dans le Queyras et de la haute Maurienne à Bonneval-sur-Arc, fermeture d'une altisurface réclamée de longue date en Tarentaise. Le dossier de la protection du massif du Mont Blanc est rouvert.

Et La Grave, de quel côté penchera-t-elle ? Vers toujours plus de câbles pour monter en petites chaussures en haut du Dôme de la Lauze (alors qu'on en atteint déjà le bas à la gare des Ruillans) ou vers une « Terre d'alpinisme » ?

Marie-Laure TANON

[1] piste non aménagée d'atterrissage pour avion, en montagne

AU SOMMAIRE

- Semaine Alpine Intermezzo
- Le massif du Mont blanc mieux protégé?
- Le SCoT de Maurienne
- Téléphérique de la Grave, toujours plus haut?
- Terre d'alpinisme
- Ecroulements rocheux
- Appels d'alpinistes : « Au secours la montagne »

LA SEMAINE ALPINE INTERMEZZO JEUNESSE ET CLIMAT EN LIGNE DU 9 AU 11 DÉCEMBRE 2020

Inscrivez-vous avant le 1^{er} décembre, c'est gratuit, et la participation aux différentes sessions est « à la carte ».

Comme sa grande sœur, la Semaine Alpine, qui se tient tous les quatre ans, la <u>Semaine Alpine Intermezzo</u> est un évènement international, organisé conjointement par les plus importantes organisations alpines engagées dans le développement durable des Alpes et la protection de la montagne. La FFCAM est coorganisatrice de cette édition française alors que la France exerce la présidence de la Convention alpine et de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA).



Malgré les restrictions sanitaires, les intempéries ayant frappé l'arrière-pays où étaient situées les visites de terrain, le passage en ligne des évènements publics associés (conférence ministérielle de la Convention alpine et Forum annuel de la SUERA), la Semaine alpine maintient une dynamique pour envisager l'avenir de nos montagnes à moyen terme et stimuler la transition écologique et énergétique de ces territoires, avec la jeunesse qui veut y vivre.

Des ateliers, des visites de terrain en mode virtuel : le support technique permet une large participation.

Marie-Laure TANON

- Programme
- **Inscription**





LE MASSIF DU MONT BLANC MIEUX PROTÉGÉ ?

Le préfet de Haute Savoie vient de publier, le 1er octobre 2020, un arrêté de « protection de l'habitat naturel du Mont Blanc » (APHN), à la suite du courrier du maire de Saint Gervais, des travaux du Gouvernement et de la visite du président de la République en février dernier, à laquelle le Président de la FFCAM a été convié. Fondé sur le code de l'environnement, il a pour objectif principal de réguler les comportements non conformes aux valeurs de l'alpinisme, parfois constatés sur l'itinéraire le plus fréquenté (par l'aiguille du Goûter et l'arête des Bosses) et régulièrement dénoncés par le maire de Saint-Gervais.

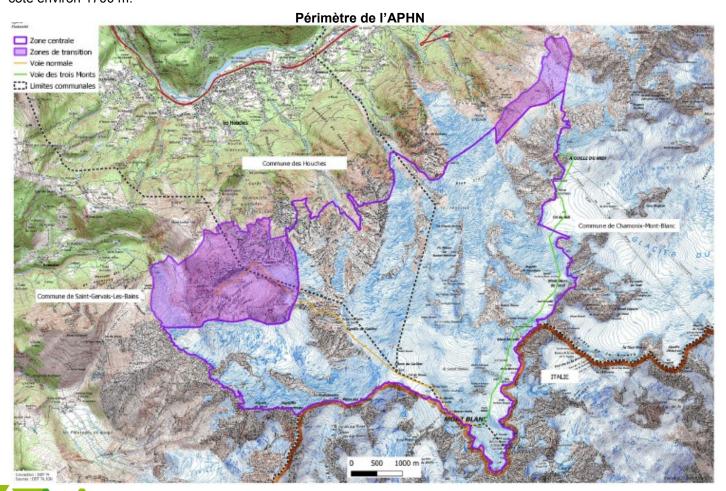
La première version de ce texte, en juin, a soulevé pas mal d'émotion du fait des restrictions importantes apportées à la pratique de l'alpinisme, et des ambiguïtés quant au fondement environnemental du texte. Les enjeux purement faune/flore de ce secteur sont faibles en raison du fort englacement et de la raideur des pentes inférieures qui découragent largement de s'écarter des sentiers. La protection doit aussi s'envisager à l'échelle du massif, sur ses trois versants, et dans toutes ses composantes : aménagements, changement climatique, survols, etc... Le champ d'application du règlement est le versant Nord glaciaire du Mont-Blanc au sens large, depuis l'aiguille du Midi jusqu'à l'aiguille de Bionnassay, incluant en aval les secteurs déneigés en été jusqu'à la cote environ 1700 m.

La FFCAM a participé activement à la concertation engagée par le préfet, et soumis deux contributions, une directe et une co-élaborée avec la mairie de Chamonix, la compagnie des guides de Chamonix, le Groupe de Haute Montagne, Mountain Wilderness France, Pro-MontBlanc et le comité de pilotage Alpinisme-Unesco.

Dans la logique de son action constante depuis plusieurs années pour réguler la fréquentation de la voie normale par l'information et le système de réservation en refuge, la FFCAM a soutenu le principe de protection du milieu naturel, tout en limitant les atteintes à la liberté de l'alpinisme au seul itinéraire par l'aiguille du Goûter et au strict indispensable. Toutes les demandes formulées directement par la FFCAM ont été prises en compte. Le Président de notre fédération a été à de nombreuses reprises associé à l'évolution de ce dossier par le cabinet et la ministre Emmanuelle Wargon.

La prise de position collective demandait également que soit supprimée la référence au classement Unesco de l'alpinisme, qui a pour objet de défendre ses valeurs, parmi lesquelles la responsabilité et la liberté. C'est le seul point sur lequel le préfet a maintenu son texte.

La réglementation publiée admet désormais toutes les pratiques de montagne au-delà de l'alpinisme classique, y associant ski, snowboard, parapente et paralpinisme. Toutes les autres activités sont interdites sauf dérogation ponctuelle. Le bivouac n'est plus interdit que sur la voie normale du Goûter. Il en est de même pour la limitation des cordées à trois personnes, qui de plus est







Massif du Mt Blanc © Vincent Neirinck

assouplie pour raisons de sécurité ou d'assistance. Un comité de suivi est prévu, auquel la FFCAM pourra s'associer.

Le texte interdit définitivement toutes manifestations collectives sportives, festives ou culturelles, déploiement de banderoles et drapeaux. Au moins ne reverrat-on plus les projets qui ont fleuri dans le passé, depuis le banquet au sommet, en passant par un concert, ou même la bénédiction du pape Jean-Paul II qui devait être déposé en hélicoptère, mais avait sagement renoncé.

Marie-Laure TANON

LE SCOT DE MAURIENNE EN DEBAT

A l'automne 2019, lors de l'enquête publique, le Comité Départemental FFCAM Savoie a donné un avis défavorable au projet de SCoT (schéma de cohérence territoriale) de Maurienne.

Nous constations dans ce projet à la fois la volonté de dessiner le développement futur de la vallée de la Maurienne de manière positive, en particulier la préservation de l'agriculture de montagne ainsi que la recherche de diversification touristique, en faveur du vélo notamment. Les actions de nos clubs et de notre Fédération en Maurienne, en particulier les rénovations des nombreux refuges (dernièrement celui de la Dent Parrachée et à venir celui des Evettes), s'inscrivent tout à fait dans cette logique de développement durable d'une offre de pratique pour tous, en toutes saisons.

Mais deux points avaient attiré notre attention, le second nous amenant à prononcer cet avis défavorable.

Un écart important entre les déclarations d'intention: « ce qui est inacceptable: la banalisation des paysages, un parc de loisirs artificiel, une usine à ski alpin; ce qui s'impose: le changement climatique; des attentes: un nouveau modèle de développement économique et touristique, une nature vivante, un territoire authentique, une valorisation des richesses patrimoniales et environnemen-

tales... » (cf. document SCoT Maurienne) et le projet contradictoire de créer 22 800 lits supplémentaires en station de ski soit une augmentation de +13%.

Un projet d'aménagement a retenu particulièrement notre attention, il s'agit du projet dénommé « la Croix du Sud ». Ce projet démesuré initialisé il y a plus de 20 ans (le CAF s'y était alors opposé) prévoit un équipement très impactant dans un des rares sites vierges de la vallée en créant 85 ha de pistes nouvelles en zone exempte de tout aménagement, pas moins de cinq remontées mécaniques entre Valmeinier et Val Fréjus, passant en particulier par le col des Sarrasins et le col des Marches et un ascenseur entre la commune d'Orelle et la vallée de Bissorte. Tout cela dans des vallons sauvages à proximité du site classé du massif du Thabor, dont le périmètre initialement prévu avait d'ailleurs été modifié pour ne surtout pas empêcher, dans 10 ou 20 ans, ce projet d'aménagement ! Le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique a lui aussi exprimé, sur cet aménagement précis, un avis défavorable.

Depuis, le SCoT a été adopté par les élus sans prendre en compte les avis exprimés. C'est pourquoi le Comité de Savoie FFCAM, avec l'appui de la Fédération et du Comité Régional AURA, a décidé de s'associer au recours formulé par un collectif d'association (France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes en particulier) déposé le 5 août dernier.

A suivre donc...

► Plus de renseignements : denis.plaze@laposte.net Denis PLAZE

APPEL A CANDIDATURES POUR LES POSTES DE DDMM ET DRMM

Le réseau milieu montagnard se renouvelle pour cette future olympiade. Venez le rejoindre, présentez-vous pour les postes de Délégués milieu montagnard aux élections des comités départementaux et comités régionaux.

A FAIRE, A ECOUTER...

S'adapter aux changements climatiques : déjà une réalité dans les Hautes-Alpes (<u>émission de radio</u>)

Confinement, le retour : <u>quelques idées d'activités</u> à faire en famille



TELEPHERIQUE DE LA GRAVE : TOUJOURS PLUS HAUT !

Au début du mois de septembre, le conseil municipal de la Grave (Hautes-Alpes) a donné son accord pour la construction du 3ème tronçon du téléphérique des glaciers de la Meije. Rappelons que le 1er tronçon date de 1976 et le second atteint le col des Ruillans en 1977. Cette réalisation a été précédée de longues négociations entre les partisans de la création du Parc national des Ecrins et les aménageurs. Finalement, un accord avait été trouvé : pas d'opposition au téléphérique en échange de l'adhésion de la commune au Parc national des Ecrins. Les contours du parc s'étaient d'ailleurs adaptés au projet de téléphérique.

TERRE D'ALPINISME

« Terre d'alpinisme » est un label conçu par l'Unesco avec les partenaires du classement de l'alpinisme au patrimoine culturel immatériel, consacré en décembre 2019. Le label sera délivré par un comité de pilotage national constitué par la FFCAM avec le comité Unesco, le SNGM¹ et des personnalités. Il a pour ambi-



tion la sauvegarde, la défense et le développement des valeurs de l'alpinisme. Il se veut souple, adaptable et évolutif : chaque territoire qui s'y engage, pour 3 ans au moins, poursuit, développe et pérennise des actions de transmission et de promotion de ces valeurs. Le label comporte un volet d'actions en faveur de l'environnement naturel, telles que la réduction des déchets ou le nettoyage de sites dégradés et la promotion des mobilités douces. Plusieurs territoires, dont Chamonix, se préparent déjà à entrer dans la démarche.

Marie-Laure TANON

Pour en savoir plus

[1] Syndicat national des guides de montagne

Le projet actuel consiste à construire un troisième tronçon qui prolongera le téléphérique jusqu'au sommet du Dôme de la Lauze (3 568 m), en remplacement du téléski actuellement en service sur le glacier de la Girose. C'est la SATG (société d'aménagement touristique de la Grave), filiale de la SATA (société d'aménagement touristique de l'Alpe d'Huez), qui exploitera cet équipement. La crainte de nombreux montagnards est que la Grave perde son originalité, à savoir une remontée mécanique permettant d'atteindre la haute montagne sans pour autant réaliser des pistes de ski, un site connu dans le monde entier et apprécié pour la pratique du ski dans le milieu naturel. La SATA se veut rassurante :



© Paulo Grobel

« on respecte exactement ce qu'est la Grave depuis 40 ans ». Elle affirme qu'elle veut offrir aux personnes qui ne sont pas des montagnards de monter à 3 600 m d'altitude pour voir ce qu'est un glacier.

Les opposants à ce projet ont constitué un collectif nommé « La Grave autrement » qui demande un moratoire de trois ans et un référendum local afin de réfléchir et proposer des alternatives économiques. Ils considèrent que cet aménagement provoquera un afflux touristique de masse qui aura des conséquences importantes sur le territoire et sa qualité de vie. Ce 3ème tronçon modifiera radicalement le caractère des lieux. Le Dôme de la Lauze est un sommet en neige, facile d'accès pour une initiation à l'alpinisme.

Le collectif rappelle que le 11 décembre 2019, l'alpinisme a été inscrit au patrimoine culturel immatériel mondial par l'UNESCO. Il considère que ce nouveau téléphérique nie la pratique de l'alpinisme et constitue une atteinte directe à ce patrimoine. Il souhaite qu'à la Grave, l'alpinisme devienne « un marqueur identitaire fort ainsi qu'un facteur non négligeable d'un certain développement économique alternatif et durable ».

Jean-Pierre BURAUD

▶ Pour aller plus loin : le collectif La Grave autrement sur les ondes



La Meije, le Râteau et le glacier de la Girose @ Hélène Denis



ECROULEMENTS ROCHEUX

La chaleur importante de la fin de l'été dernier a causé, dans le massif des Ecrins et celui du Mont Blanc, d'importants éboulements rocheux liés à la fonte du permafrost, conséquence directe des canicules à répétition de plus en plus fréquentes, dont l'effet se cumule par la chaleur emmagasinée, et surtout des écarts de température jour-nuit considérables à haute altitude.

Dans le massif du Mont Blanc, un nouvel éboulement spectaculaire a eu lieu le samedi 5 septembre, sur la voie normale des Drus, près du refuge de la Charpoua. Est-il utile de rappeler l'écroulement -terme réservé aux éboulements majeurs- du pilier Bonatti en 2005, et les éboulements importants dans la face ouest en 2011?



Dôme du Monêtier © Hélène Denis

Dans le massif des Ecrins, un pan du Dôme du Monêtier s'est écroulé le jeudi 17 septembre vers 18h45, à l'aplomb de la goulotte Fantomas, sur la commune du Monêtier les Bains. La roche s'est effondrée avec fracas au fond du vallon du Tabuc ; la zone d'impact n'a a priori pas dépassé la moraine latérale. La zone de dépôt mesure environ 100 mètres sur 150 mètres, elle se situe à environ 2400 mètres d'altitude. Le PGHM de Briançon, qui était en reconnaissance sur place le lendemain matin, a identifié plusieurs blocs en suspension, ce qui laisse présager de nouveaux éboulements. Pour cette raison, l'accès à la zone est interdit au-dessus de 2100m d'altitude jusqu'à nouvel ordre.

Hélène DENIS

► Vidéo de l'écroulement

PUBLICATION:

Fédération française des clubs alpins et de montagne 24 avenue de Laumière 75019 Paris http://www.ffcam.fr

Directeur délégué de la publication : Marie-Laure Tanon, vice-présidente FFCAM

Ont collaboré à ce numéro : Jean Pierre Buraud, Hélène Denis, Vincent Neirinck, Denis Plaze, Marie-Laure Tanon.

APPELS D'ALPINISTES « AU SECOURS LA MONTAGNE »

Vos montagnes, quand vous les regardez aujourd'hui, que vous racontent-elles ?

Si je les regarde, j'ai envie de pleurer nous dit Liv SAN-SOZ qui ne se contente pas de se lamenter face au spectacle d'une montagne très impactée par les effets du réchauffement de la planète, de la banalisation de ses paysages, de menaces constantes sur sa biodiversité. Elle s'est décidée à agir, notamment à travers l'action « sommets pour le climat ».

Elle illustre bien un mouvement de mobilisation grandissant des alpinistes pour « sauver les montagnes ».

En septembre dernier, Kilian JORNET a lancé sa fondation, la Kilian Jornet Foundation, qui vise la préservation de la montagne et de ses environnements. Sa fondation s'est donné trois objectifs : financer des projets de protection de la montagne, en particulier tout ce qui touche au retrait glaciaire ; éveiller les consciences et développer l'éducation ; financer des projets de recherche afin de mieux comprendre le réchauffement climatique mais aussi pour y trouver des solutions.

Dans son nouveau livre-plaidoyer qui vient de paraitre aux Editions Glénat, « *Urgence, il faut sauver les montagnes* », Reinhold MESSNER lance un cri d'alarme et nous alerte : il n'y a pas de montagnes de rechange, c'est pourquoi nous devons les protéger, nous explique l'alpiniste qui en appelle à une reconnexion des grimpeurs avec le milieu naturel et demande aux alpinistes d'assumer eux-mêmes la responsabilité de la protection de la montagne.

Il ne mâche pas ses mots quant à la mercantilisation de la montagne et au tourisme de masse, les espaces montagnards ne doivent pas être un palliatif.

« Si la finalité de la nature est de pallier le déficit émotionnel de la société, si le rôle de la course en montagne est de compenser l'anonymat de la vie quotidienne ou professionnelle, alors l'attirance pour la montagne n'est plus qu'un besoin de fuir la ville ».

Il pointe alors la contradiction entre notre désir d'ailleurs et le risque de dégradation qu'il implique : la montagne « Disneyland ».

« De nos jours, les activités sportives pratiquées en montagne obéissent à des modes et sont de moins en moins écologiques, car le rapport à la nature est de plus en plus superficiel. Bien souvent, la nature n'est plus qu'un leurre. Comme il l'a fait dans les villes, l'homme crée en montagne une « deuxième nature » où pistes aménagées, parcours sécurisés, refuges, hélicoptères de sauvetage sont désormais indispensables à ses loisirs. Et où il exige de trouver un large éventail de services, son niveau de confort habituel et une maîtrise totale des éléments. La montagne est devenue un bien de consommation (...) ».

Une lecture... indispensable.

Denis PLAZE

